

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-395 du 30 Novembre 1994

portant nomination du Président
Emile Derlin ZINSOU en qualité
de Représentant personnel du
Chef de l'Etat au Conseil Perma-
nent de la Francophonie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- SUR proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mercredi 16 Novembre 1994 ;

DECRETE :

Article 1er.- Le Président Emile Derlin ZINSOU est nommé Représentant personnel du Chef de l'Etat au Conseil Permanent de la Francophonie.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret N° 94-383 du 18 Novembre 1994 prend effet pour compter du 18 Novembre 1994.

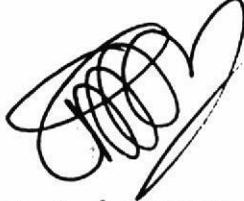
Fait à COTONOU, le 30 Novembre 1994

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.-

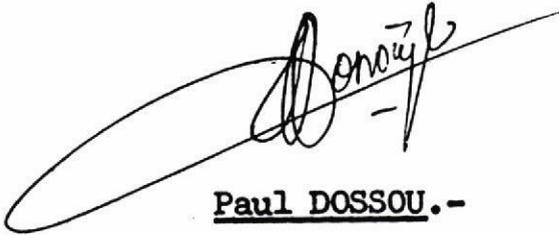
.../...

Le Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MISAT 2 AUTRES
MINISTERES 18 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 CEMAP/PR 2 INTERESSE 1
JORB 1.-